

ONZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 22 septembre – 3 octobre 2003

RAPPORT

DÉCLARATION DE DÉLÉGATION

Insérer dans le dossier de rapport la déclaration ci-jointe de l'Association du transport aérien international (IATA) sur le point 7 de l'ordre du jour.

7.6 DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA)

7.6.1 L'Association du transport aérien international (IATA) est honorée de participer à la 11^e Conférence de navigation aérienne comme porte-parole de 275 transporteurs aériens internationaux représentant 98 % du trafic régulier international. Notre processus formel d'élaboration et d'approbation des politiques garantit que nous parlons au nom de TOUS nos membres. Nous pensons que les utiles débats et délibérations de cette conférence ont été ouverts et francs, et qu'elle a réalisé des avancées significatives sur des questions cruciales pour l'avenir de l'aviation.

7.6.2 Comme l'a fait ressortir le Président du Conseil de l'OACI, M. Kotaite, les compagnies aériennes ont été profondément affectées par les événements récents. C'est pourquoi les membres de l'IATA s'engageront seulement à mettre en œuvre des solutions systémiques dont il aura été prouvé qu'elles sont sûres, avantageuses et justifiées du point de vue opérationnel. La mise en œuvre de solutions systémiques non nécessaires, en particulier d'équipements qui entraîneraient un dédoublement de certaines fonctions à bord des aéronefs, est inacceptable. De tels équipements non nécessaires accroissent les dépenses d'exploitation, font augmenter les redevances d'usage et réduisent l'efficacité, tout en étant susceptibles d'avoir des incidences négatives sur la sécurité.

7.6.3 Les usagers de l'espace aérien, qui doivent supporter le coût de cette mise en œuvre à bord ET au sol, trouvent inacceptable l'idée de diverger vers l'emploi de systèmes de communication multiples. Il faut que le futur environnement de communications aéronautiques soit sans discontinuité dans tous les sens du terme. Les usagers de l'espace aérien s'attendent à des services compétitifs et à une concurrence dans les applications, mais non à des systèmes en concurrence.

7.6.4 La mise en œuvre de la VDL mode 2 améliorera la vitesse et la capacité en données, ce qui permettra la croissance des communications par liaison de données sans accroître l'encombrement de la bande. La mise en œuvre de la VDL mode 3 ou de la VDL mode 4 ne se justifie pas, car elle N'apporte PAS de façon démontrable d'avantages généraux pour les usagers de l'espace aérien.

7.6.5 L'IATA maintient son engagement à collaborer avec l'OACI, les États et l'industrie pour réaliser un environnement de communications mondial sans discontinuité et harmonisé, au profit de tous les usagers de l'aviation civile.